

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-541109

74679

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 1920	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : CHAOUI NEZHA			
Date de naissance : 01/01/1968			
Adresse : 57 Rue chakkaïk Annouanane			
Tél. : 06 99 51 58 95	Total des frais engagés : Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr. Loubna KHAIAL OPHTALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca Tél. 05 22 20 45 45			
Date de consultation : 16 JUIN 2021			
Nom et prénom du malade : CHAOUI NEZHA Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Problème de la vue			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Le : 21/06/2021
Signature de l'adhérent(e) : R ACCUEILLIE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 JUIN 2021	Ca		300 Dr	INP: 3482059 Dr. Loubna ALAYAD OPHTHALMOLOGIST 235, Bd Yacoub El Mansour, Ré. Al Anfal, Etage N° 1, Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DE L'ORIENT Mme LAKHSASSI TABBARA Latifa 213, Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél: 0522 36 75 51	11/06/21	PHARMACIE DE L'ORIENT Mme LAKHSASSI TABBARA Latifa 213, Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél: 0522 36 75 51 

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 11/06/21

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

الدار البيضاء، في :

77, 10^{me} Chaoui N° 12

1) Dexalpore

24, 40

1/ste

× 3, 1g.
× 3, 10g.

ج5

ج5

ج5

ج5

2) Maxidol pleuro

on tabl. de

3) Nuroli 100

1/ste

1g.

× 6 + 1p
235, Bd Yacoub El Mansour, Résidence Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca 05 22 95 12 89
Tél.: 05 22 95 12 89
N° 235
Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE

35,70
Johnsey

~~DR. LOUBNA KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
213, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 21 05 12 89~~

~~PHARMACIE DE L'ORIENT
Mme LAKHSASSI YOUSSEF LATI
213, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 36 75 51~~

cop S.V. 11/12/13

شرق
PHARMACIE DE L'ORIENT
Mme LAKHSASSI YOUSSEF LATI
213, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 36 75 51



R = 310,30

6 118001 070404
Laboratoires Sothema Bouskoura
Maxidrol pommeade ophtal., 3,5 g
A.D.S.P. Maroc N° 14/DMP/21/NCI
PPV : 22,40 DHS

406805

6 118001 070
Laboratoires Sothema Bouskoura
Iobradex® collyre en suspension, 5 ml
AMM N°: 524/18 DMP/21/ NTO
Boîte de 1 flacon.
PPV : 35,70 DHS